Commune de La Celle Saint－Avant（37）
Plan Local d＇Urbanisme
PLU de La Celle Saint－Avant avant modification

A ：Zone agricole à protéger en raison du potentiel －ーーリ agronomique，biologique ou économique des terres agricoles
Ad ：Zone agricole－secteur au sein duquel les ーーー｜constructions permettant de prolonger ou de diversifier l＇activité agricole sont autorisées
ーーー Ah ：Zone agricole－secteur permettant une －I évolution modérée du bâti existant
ーーール N ：Zone naturelle et forestière à protéger
ーーー Nh ：Zone naturelle－secteur permettant une
－- évolution modérée du bâti existant
ーーー・
UC ：Zone urbaine－zone à vocation d＇accueil
ーーーリH ：Zone urbaine à vocation mixte
ーーー $\begin{aligned} & \text { UHr ：Zone urbaine à vocation mixte－secteur au } \\ & \text { sein duquel l＇implantation des constructions est }\end{aligned}$ sein duquel l＇implantation des cons
moins spécifiquement règlementée
Mur protégé au titre de l＇article L．123－1－5－7 du Code de l＇Urbanisme
Recul des constructions de 75 m à respecter par rapport à l＇axe de la RD910 et de la RD750 en application de l＇article L．111－1－4 du Code de I＇Urbanisme
Sentiers piétonniers et itinéraires cyclables à conserver

Elément de paysage（jardin，parc，boisement verger，alignement arboré）protégé au titre de l＇article L．123－1－5－7 du Code de l＇UrbanismeEspace Boisé Classé
Oơo Traitement paysager à réaliser



Plan Local d＇Urbanisme
PLU de La Celle Saint－Avant après modification

A ：Zone agricole à protéger en raison du potentiel
－－｜agronomique，biologique ou économique des terres agricoles
Ad ：Zone agricole－secteur au sein duquel les －－$\|$ constructions permettant de prolonger ou de diversifier l＇activité agricole sont autorisées
ーーー Ah ：Zone agricole－secteur permettant une －－évolution modérée du bâti existant
ーーール N ：Zone naturelle et forestière à protéger
ーーーNc：Zone naturelle－secteur identifiant une carrière
$\boldsymbol{-}$－et permettant son évolution
ーーー Nh ：Zone naturelle－secteur permettant une
－－évolution modérée du bâti existant
－ーー UC ：Zone urbaine－zone à vocation d＇accueil
$\because ー$ ール UH ：Zone urbaine à vocation mixte
＿UHr ：Zone urbaine à vocation mixte－secteur au $\boxed{-I}$ sein duquel l＇implantation des constructions est moins spécifiquement règlementée

Mur protégé au titre de l＇article L．123－1－5－7 du Code de l＇Urbanisme

Recul des constructions de 75 m à respecter par rapport à l＇axe de la RD910 et de la RD750 en application de l＇article L．111－1－4 du Code de I＇Urbanisme
，．．．．．Sentiers piétonniers et itinéraires cyclables à conserver

Elément de paysage（jardin，parc，boisement verger，alignement arboré）protégé au titre de l＇article L．123－1－5－7 du Code de l＇UrbanismeEspace Boisé Classé
ㅇํㅇํㅇㅇㅇ Traitement paysager à réaliser

## 1：5 000

Pour une impression sur format A 3 sans réduction de taille）auddicé
Realisation ：auddicé urbanisme， 2020
Source de fond de eate ：cadstre Source de fond de carte：：cadastre．gouv
Sources de


